Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_004-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme LEMAITRE Julie a donné procuration à Mme HERNOT Martine
Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme LE MEUR Sandra
(dès son départ à 18h50 et jusqu'à son retour à 19h55 – question n°2026-002 à la question n°2026-007)

Secrétaire de séance : Mme MARC Claudine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)
et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-004
Rapporteur : Alain RAULT, Adjoint au Maire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX À L'ESPACE TEMPS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION TREG'UNION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Après de longs mois de travaux, la rénovation de l'ancien presbytère touche à sa fin. Ce bâtiment emblématique du patrimoine communal, devient désormais l'Espace Temps. Aménagé sur deux niveaux, la bâtisse accueillera deux associations :

- Treg'Union, au rez-de-chaussée,
- L'Association Diocésaine, représentée par le relais paroissial de Trégueux, au 1er étage, accessible par escalier et ascenseur.

L'association Treg'Union a pour objet le renforcement des liens sociaux et familiaux à travers des activités intergénérationnelles. Sa présence, en cœur de ville, constitue un levier important pour la cohésion locale.

Afin de formaliser l'occupation des locaux, une convention a été rédigée. Elle précise notamment :

- la désignation des surfaces mises à disposition,
- les conditions d'usage et d'entretien des locaux,
- la durée de l'occupation et les modalités de résiliation,
- la valorisation de la mise à disposition des locaux,
- la répartition des charges fluides (eau, électricité, chauffage)...

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_004-DE

Au vu des éléments exposés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2125-1 ;

Considérant que par les activités qu'elle propose, l'association Treg'Union permet le maintien de la solidarité, la convivialité, et l'épanouissement des individus à tous les âges de la vie ;

Considérant que ce dynamisme associatif doit être soutenu par la puissance publique notamment la mise à disposition d'infrastructures municipales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE le principe de la mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée de l'Espace Temps au profit de l'association Trég'Union, à compter du 5 février 2026,**
- **VALIDE les termes de la convention d'occupation jointe à la présente délibération,**
- **et AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'association Trég'Union, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

A Trégueux, le 06 février 2026

La secrétaire de séance,

Mme MARC Claudine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine